

DEPARTEMENT MARNE
ARRONDISSEMENT EPERNAY
CANTON ESTERNAY
Commune de COURGIVAUX

Extrait du registre des délibérations du conseil
municipal de COURGIVAUX (51310)
Par suite d'une convocation en date du 18 Janvier 2021
les membres composant le conseil municipal se
sont réunis en mairie le 23 Janvier 2021 à 10h30
sous la présidence de Sylvie LEFRANC, Maire

En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 10

Présents : LEFRANC Sylvie, TEMPLIER Arnaud, BONNART Alain,
COCHET, Pascal, BULAND Dominique, GOUJAT Sébastien, MALLET
Vanessa, HETIER Xavier

Absents excusés : FORLINI Dominique (pouvoir M. TEMPLIER)
BACHELIER Sylviane (pouvoir Mme. LEFRANC).

Absent : NAROZNY Emmanuel

Secrétaire de séance : BONNARD Alain.

Séance du 23 Janvier 2021

Délibération : N° 2021-01-003 **« Achat d'un pack Défibrillateur extérieur »**

Vu le décret n° 2018-1186 du 19 décembre 2018, pris en application de la loi n° 2018-528 du 28 juin 2018,
les communes sont soumises à l'obligation de détenir un Défibrillateur Automatisé Externe.

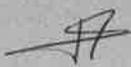
Madame le Maire expose à l'assemblée délibérante que l'installation de défibrillateur cardiaque externe sur le territoire de sa commune s'inscrit dans le cadre des pouvoirs de police administrative qu'elle détient en application de l'article L.2212-2 du code général des collectivités territoriales.

Elle soumet la demande de la CCSOM de faire un groupement de commande qui est réglementé par le code de la Commande Publique, par l'Article L.2113-6 et l'Article L.2113-7, pour un Pack défibrillateur extérieur pour un montant de 1539.18 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

ACCEPTÉ à l'unanimité, et

CHARGE Madame le Maire de constituer et de signer tous les documents nécessaires au bon déroulement du dossier.

Certifié exécutoire compte tenu de
la transmission en Sous-
préfecture Epernay le 25 Janvier 2021
et de la publication, le 25 Janvier 2021
Fait le ... 25 Janvier 2021
Le Maire, 

Le Maire,
Sylvie LEFRANC

